

CHARTRE D'ENGAGEMENTS SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Groupe Figaro, éditeur de plusieurs sites d'informations, comprend plusieurs marques et sites internet. Vous trouverez la liste de ceux-ci en Annexe 1 ci-après.

Dans le cadre de sa démarche RSE, le Groupe Figaro attache la plus grande importance à la protection de la vie privée de ses internautes et de ses abonnés, et entend veiller à leur préservation de leurs intérêts. Ainsi, le Groupe Figaro a fait le choix d'adopter les engagements énumérés dans la présente Charte.

Cette Charte vise à définir, en vertu de la réglementation applicable, les engagements communs aux marques du Groupe Figaro, relatifs à la protection de la vie privée et au traitement de données à caractère personnel réalisés par chacun de nos sites.

La Charte s'applique à toute question relative à la protection de la vie privée ainsi qu'à tous les traitements de données à caractère personnel, automatiques ou manuels, mis en œuvre au sein du Groupe Figaro, que cela concerne les lecteurs/utilisateurs de sites internet du Groupe, les candidats à ses offres d'emploi, ses collaborateurs, les clients, abonnés ou prospects du Groupe, ses partenaires, prestataires de services ou fournisseurs, ou plus généralement à toute personne concernée dont les données sont collectées et susceptibles d'être traitées.

Les dispositions de la Charte se fondent notamment sur le Règlement européen 2017/679 sur la protection des données (ci-après « **RGPD** ») et la Loi n° 78-17 telle que modifiée par les lois n° 2004-801 et n° 2018-493 (ci-après « **Loi Informatique et Libertés** ») ainsi que les directives, lignes directrices, et recommandations de la CNIL.

1. NOTRE GARANTIE DE QUALITE ET DE PROPORTIONNALITE DES DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

- Les finalités poursuivies par le Groupe Figaro dans le cadre de ses traitements de données sont déterminées, explicites, précises et légitimes.
- Le Groupe Figaro conserve uniquement les données personnelles appropriées et pertinentes au regard des finalités poursuivies. Il détermine, notamment, la nature et le volume de données strictement nécessaires aux finalités envisagées afin d'exclure tout procédé de collecte ou de stockage pouvant être qualifié d'excessif.
- Les données personnelles sont uniquement conservées pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour ce faire, le Groupe Figaro détermine pour chacune de ses marques la durée de conservation des données personnelles collectées conformément à la réglementation applicable en la matière.
- Le Groupe Figaro s'engage à privilégier une politique de suppression régulière des données personnelles qu'il traite au profit d'une politique d'anonymisation de ces mêmes données.

2. NOTRE ENGAGEMENT VISANT A LIMITER LA SOLLICITATION DE NOS AUDIENCES

- Afin de garantir un juste équilibre entre droit à l'information et protection de la vie privée, le Groupe Figaro s'engage à adopter une démarche mesurée en ce qui concerne la sollicitation de ses lecteurs et plus généralement de son audience.
- A titre d'exemple, le Groupe Figaro s'engage pour chacune de ses marques à modérer le volume de ses campagnes d'emails et à exclure, notamment de ses sites, tout système de publicité invasive et/ou inadaptée à son audience.

3. NOTRE ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE DANS L'INFORMATION COMMUNIQUEE AUX PERSONNES CONCERNEES

- Le Groupe Figaro s'engage à informer de manière transparente les personnes concernées par le traitement de données, notamment dès la collecte de leurs données personnelles.
- Pour assurer la délivrance d'une information claire, concise et aisément accessible, le Groupe Figaro :
 - o Met à jour régulièrement les parcours utilisateurs de ses sites afin de garantir la transparence des mentions d'information qu'il publie (formulaires d'inscription, bandeaux cookies, comptes utilisateurs, etc.) ;
 - o Propose sur chacun de ses sites une documentation dédiée aux différents traitements pouvant être réalisés en vue d'offrir une information exhaustive à ses internautes et utilisateurs (politique de confidentialité, politique cookies, conditions générales d'utilisation du site, etc.).

4. NOTRE GARANTIE DE VEILLER AU RESPECT DES DROITS DES PERSONNES CONCERNEES : DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION, D'OPPOSITION, D'EFFACEMENT, ETC.

- Le Groupe Figaro s'engage à ce que soit mis en place au sein de ses marques une procédure d'exercice des droits d'accès pour les personnes concernées. Cette procédure leur permet notamment d'obtenir une copie de toutes données les concernant qui seraient traitées par la marque du Groupe à laquelle la personne concernée en fait la demande.
- A ce titre, le Groupe Figaro s'engage à faire ses meilleurs efforts pour donner droit aux dites demandes d'exercice dans des délais inférieurs à ceux imposés par la réglementation.
- L'exercice du droit d'accès par la personne concernée est gratuit.
- Le Groupe Figaro permet également à toute personne concernée d'obtenir la rectification, l'effacement, la limitation du traitement des données personnelles la concernant qui seraient traitées par la marque ou sur le site du Groupe à laquelle la demande est formulée.

- Le Groupe Figaro permet aux personnes concernées de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement de données personnelles les concernant sauf lorsqu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de ces personnes, ou en cas de constatation, d'exercice ou de défense de droits en justice. Dans toutes les hypothèses où l'opposition est justifiée, le traitement est interrompu sans délai.
- Enfin, lorsque cela est techniquement possible, le Groupe Figaro transmet les données personnelles sur demande de la personne concernée à un autre responsable de traitement désigné par cette dernière (droit à la *portabilité*).

5. NOTRE GARANTIE DU DROIT A L'OUBLI

- Le Groupe Figaro, en tant qu'éditeur, applique le droit à l'oubli sur ses contenus afin de protéger la vie privée.
- Pour rappel, le droit à l'oubli vise à la fois le droit à l'effacement, le droit au déréférencement sur Internet et le droit à la décorrélation.
- Bien que le cadre légal applicable à la liberté de la presse fasse primer le droit à l'information, le Groupe Figaro s'engage à réaliser un arbitrage proportionné en faveur du respect de la vie privée en appliquant certaines dérogations relevant du droit à l'oubli.
- Sans pour autant entraver la liberté d'expression et d'informer, le Groupe Figaro s'engage à analyser au cas par cas chaque demande de droit à l'oubli qui lui serait transmise et à apporter une réponse au demandeur.
- Le Groupe Figaro s'engage à proposer à la personne concernée la mesure la plus adaptée qui soit parmi les suivantes : retrait, anonymisation de l'article de presse concerné ou suppression d'un passage spécifique, suggestion auprès du demandeur de porter sa demande de déréférencement ou de décorrélation auprès des moteurs de recherche etc.
- Ces solutions peuvent être proposées quel que soit le titre de presse ou le site du Groupe Figaro concerné, par exemple :
 - Demande de déréférencement concernant un article de <https://www.lefigaro.fr> ;
 - Demande d'effacement concernant la publication d'une annonce par <https://carnetdujour.lefigaro.fr> ;
 - Demande de décorrélation concernant une publication sur l'Annuaire Entreprises du site <https://www.entreprises.lefigaro.fr>.
- Le Groupe Figaro rappelle qu'il porte une attention toute particulière aux demandes concernant les données de mineurs, les données de santé ou les demandes en lien avec des condamnations judiciaires.

6. NOTRE ENGAGEMENT DE PROPOSER UN SYSTEME D'ABONNEMENT ET DE DESABONNEMENT GRANULAIRE ET ADAPTE AUX BESOINS DE NOS LECTEURS

- Le Groupe Figaro propose à ses différents abonnés un large panel de newsletters et d'alertes à caractère informationnel.
- Afin de préserver leur liberté de choix et d'adapter son offre aux besoins de ses lecteurs, le Groupe Figaro leur garantit un système d'abonnement et de désabonnement par typologie de contenu pour que son audience reste libre de suivre l'actualité qui l'intéresse sous le format le plus adapté possible.

7. NOTRE ENGAGEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES PLAINTES

- Le Groupe Figaro s'engage à transmettre toute plainte qui lui parviendrait à la direction juridique du Groupe et au Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPO ») ainsi qu'à coopérer pleinement avec ces derniers, afin que la plainte puisse être traitée dans un délai raisonnable.

8. NOTRE PROCEDURE DE COOPERATION AVEC L'AUTORITE DE CONTROLE

- Le Groupe Figaro a mis en place une politique Groupe de gestion des incidents de sécurité. De ce fait, les incidents de sécurité impactant les données personnelles sont traités par le Groupe Figaro dans les meilleurs délais avec précision et transparence (constitution de cellules de crises, etc.).
- Conformément à cette procédure, le Groupe Figaro s'engage à coopérer pleinement avec la CNIL, et notamment :
 - o à répondre dans un délai raisonnable à toute demande adressée par la CNIL, et en particulier à toute demande de communication de documents, d'audit, ou d'enquête ;
 - o à mettre en application les recommandations ou conseils émanant de la CNIL ;
 - o à respecter les décisions finales prises par la CNIL.
- En cas de violation de données à caractère personnel, le Groupe Figaro la notifie à la CNIL au plus tard dans un délai de 72 heures après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

9. NOTRE ENGAGEMENT RELATIF A L'ADOPTION DE MESURES DE SECURITE ET DE CONFIDENTIALITE APPROPRIEES, OUTILS PARTAGES, SOUS-TRAITANCE AU SEIN DU GROUPE

- Le Groupe Figaro s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles qu'il traite directement ou dont il est destinataire.

- Le Groupe Figaro s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées visant à protéger les données personnelles qu'il traite.
- Ainsi, le Groupe Figaro s'est engagé à mettre en place les mesures suivantes :
 - Monitorer les dépôts de cookies sur ses différents sites internet.
 - Chiffrer de bout en bout l'ensemble des données personnelles de type : données publicitaires, CRM, activation marketing, bases abonnés, etc.
 - Pour les bases de données abonnés les plus récentes, pseudonymiser intégralement des données personnelles dans les logs d'activité, apportant ainsi un niveau de sécurité supplémentaire en cas d'acte malveillant.
 - Veiller à la limitation du nombre d'administrateurs (droits étendus) ayant accès aux serveurs du Groupe Figaro.
 - Mettre en place régulièrement des audits et des purges des données personnelles traitées (effacement ou anonymisation).
 - Mettre en œuvre de tests d'intrusion, bug bounty, etc.
- Le Groupe Figaro contraint contractuellement ses sous-traitants à mettre en œuvre des mesures de sécurité équivalentes afin de protéger les données personnelles.
- Dans la plupart des cas, lorsque plusieurs marques du Groupe Figaro décident de recourir à un outil commun pour les besoins de leurs activités, l'une d'entre elles contracte avec le prestataire sous-traitant au nom et pour le compte des autres marques concernée(s) afin de s'assurer de l'harmonisation des engagements pris le prestataire et de l'application de la réglementation applicable.

10. NOTRE ENGAGEMENT DE VEILLER A L'ENCADREMENT EFFECTIF DE CES FLUX TRANSFRONTALIERS

- Le Groupe Figaro s'engage à analyser et à évaluer systématiquement le niveau de sécurité (organisationnel, technique et juridique) de ses partenaires ou prestataires, quelles que soient la législation qui leur est applicable, ainsi que d'appliquer une procédure spécifique et approfondie en cas de flux transfrontalier.
- Ainsi, le Groupe Figaro s'engage à ce que les flux transfrontaliers pouvant réalisés dans le cadre de ses activités garantissent un niveau de protection des données au moins équivalent à celui du RGPD ou de la Loi Informatique et Libertés.

11. NOTRE ENGAGEMENT DE PROCEDER A UN SUIVI REGULIER DE NOTRE MISE EN CONFORMITE

- Afin d'assurer le bon suivi de sa conformité au sein de l'ensemble de ses marques, le Groupe Figaro a recours à un outil de pilotage permettant la centralisation des informations et documentations liées à la protection des données personnelles.

L'usage d'un tel outil permet à chaque marque du Groupe Figaro d'actualiser sa conformité de manière régulière et effective.

- Pour opérer ce suivi, le Groupe Figaro désigne au sein de chaque marque plusieurs collaborateurs qui disposent d'un compte utilisateur sur l'outil et peuvent notamment, sous la coordination du DPO, (i) mettre à jour les registres de traitements, (ii) actualiser la cartographie des flux de données transfrontaliers, (iii) documenter les procédures de privacy by design / by default et les AIPD, et (iv) gérer les demandes d'exercice de droit.

12. NOTRE ENGAGEMENT DE DESIGNER DES AMBASSADEURS ET REFERENTS RGPD AU SEIN DU GROUPE

- Le Groupe Figaro a nommé un DPO qui assure la coordination entre les marques du Groupe dans la réalisation de leurs traitements et veille au respect de la réglementation applicable.
- Le DPO ne reçoit aucune instruction en ce qui concerne l'exercice de sa mission et a le droit, en toutes circonstances, d'accéder aux données personnelles et aux opérations de traitement mises en œuvre au sein de chaque marque du Groupe.
- Le DPO collabore également avec les ambassadeurs de chaque marque du Groupe afin de mettre en place une protection efficace des droits des personnes dont les données sont traitées par le Groupe.
- Par ailleurs, le Groupe Figaro s'engage à nommer a minima un ambassadeur au sein de chacune de ses filiales. L'ambassadeur a un rôle de référent en matière de protection des données personnelles et de relais entre la filiale du Groupe à laquelle il est rattaché et le DPO du Groupe Figaro.

13. NOTRE ENGAGEMENT DE FORMATION CONTINUE DE NOS COLLABORATEURS

- Le Groupe Figaro s'engage à mettre en place un plan de formation destiné à l'ensemble de ses collaborateurs afin de les sensibiliser à la protection des données personnelles.
- Ce plan de formation est adapté aux typologies de collaborateurs concernés, des formations complémentaires et spécifiques étant présentées aux collaborateurs qui, au sein de l'organisation, traitent les données personnelles ou y ont un accès permanent ou régulier.

ANNEXE 1

LISTE DES MARQUES ET SITES DU GROUPE FIGARO

- **Société du Figaro :**

lefigaro.fr
madame.lefigaro.fr
avis-vin.lefigaro.fr
lesvoyagesf.lefigaro.fr
entreprises.lefigaro.fr

- **Figaro Publications :**

gala.fr

- **Meteoconsult :**

meteoconsult.fr

- **La Chaîne Météo :**

lachainemeteo.com

- **Figaro Classifieds :**

achat-terrain.com
cadremploi.fr
campus.etudiant.lefigaro.fr
classifieds.lefigaro.fr
emploi.lefigaro.fr
etudiant.lefigaro.fr
immobilier.lefigaro.fr
explorimmoneuf.com
proprietes.lefigaro.fr
properties.lefigaro.com
recruteur.lefigaro.fr
kelformation.com
keljob.com
plan3d.immo

- **Ticketac :**

ticketac.com

- **Marco Vasco :**

marcovasco.fr

- **Les Maisons du Voyage :**

maisonsduvoyage.com

- **CCM Benchmark Group :**

journaldesfemmes.fr
linternaute.com
commentcamarche.net
journaldunet.com
phonandroid.com
copainsdavant.linternaute.com
droit-finances.net
viadeo.com
ccm.net
es.ccm.net
jeux-gratuits.com
papergeek.fr
formation.ccmbenchmark.com

- **CCM Performance (Touchvibes) :**

ccmperformance.com

- **ZeBestOf (ZBO MEDIA) :**

zbo.media

- **Bemove :**

ariase.com
degrouptest.com
edcom.fr
lesmobiles.com